



# Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement

La facilitation de l'investissement à l'OMC doit être considérée dans le contexte des liens complémentaires et de plus en plus étroits entre le commerce et l'investissement, et de leur potentiel pour favoriser le développement durable. Au cours des dernières décennies, de nombreux pays ont adopté des politiques visant à faciliter l'investissement pour attirer, retenir et accroître les flux d'investissement étranger. Dans ce contexte, en avril 2017, un groupe de pays en développement et de pays les moins avancés Membres ont lancé un Dialogue informel sur la facilitation de l'investissement pour le développement à l'OMC.

Les discussions sur la facilitation de l'investissement ont régulièrement progressé à l'OMC. À la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Buenos Aires en décembre 2017 (CM11), 70 Membres de l'Organisation se sont portés coauteurs d'une [Déclaration ministérielle conjointe](#) demandant d'engager des discussions structurées dans le but d'élaborer un cadre multilatéral pour la facilitation de l'investissement.

Au terme de plus de deux ans de travaux préparatoires et de discussions, les participants ont formellement lancé des négociations sur un "Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement" (Accord FID) en septembre 2020. En novembre 2023, après plus de trois ans de négociations, les participants ont finalisé le texte de l'Accord FID après avoir achevé son examen juridique. La participation à cette initiative est ouverte à tous les Membres de l'OMC. Compte tenu de la nature inclusive de l'Initiative, le processus de négociation a été transparent et ouvert à tous les Membres de l'OMC. Une grande importance est placée sur les efforts de communication.

Actuellement, sous la direction de la "coordonnatrice", S.E. Mme Sung-yo Choi (République de Corée), **près de 130 Membres de l'OMC<sup>1</sup> participent à l'Initiative FID**, dont 91 pays en développement, parmi lesquels 27 PMA.

Après avoir finalisé l'Accord FID, les participants ont franchi une nouvelle **étape décisive à la treizième Conférence ministérielle de l'OMC (CM13)**, qui s'est tenue à Abou Dhabi en février 2024. À cette fin, une rencontre ministérielle sur la FID a été organisée le 25 février, à Abou Dhabi, pour publier une **Déclaration ministérielle conjointe sur la FID**, qui a **officialisé la finalisation de l'Accord FID** et l'a mis à la disposition du public. Compte tenu de la dynamique croissante dont bénéficie cet Accord, les Membres qui y sont parties visent à **incorporer l'Accord plurilatéral sur la FID, auquel tous les Membres qui le souhaitent peuvent adhérer, dans l'Annexe 4 de l'Accord sur l'OMC** le plus tôt possible, afin qu'il génère des bénéfices en faveur du développement. Les participants intensifieront encore leurs efforts de communication auprès des autres Membres de l'OMC et poursuivront le processus d'évaluation des besoins en matière de

## Principales étapes de l'initiative FID

|                                                |                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Avril 2017</b>                              | Les "Amis de la facilitation de l'investissement pour le développement" (AFID) présentent une proposition en vue de la tenue à l'OMC d'un Dialogue informel sur la facilitation de l'investissement pour le développement (FID).                  |
| <b>Décembre 2017<br/>CM11, Buenos Aires</b>    | <b>70 Membres de l'OMC</b> se portent coauteurs d'une <a href="#">Déclaration ministérielle conjointe</a> demandant la tenue de discussions structurées sur la FID.                                                                               |
| <b>Novembre 2019,<br/>Shanghai</b>             | <b>98 Membres de l'OMC</b> publient une <a href="#">deuxième Déclaration ministérielle conjointe</a> dans laquelle ils s'engagent à mener des travaux en vue de l'obtention d'un "résultat concret" sur la FID à la CM12.                         |
| <b>Septembre 2020</b>                          | Dans le cadre de l'Initiative FID, les négociations sur un futur accord FID sont formellement lancées.                                                                                                                                            |
| <b>Décembre 2021</b>                           | Signature par les participants d'une <a href="#">troisième déclaration conjointe</a> .                                                                                                                                                            |
| <b>Décembre 2022</b>                           | Distribution du "projet d'accord FID" (texte de négociation unique)                                                                                                                                                                               |
| <b>Juillet 2023</b>                            | Les participants à l'Initiative FID achèvent les négociations sur le texte de l'Accord FID.                                                                                                                                                       |
| <b>Février 2024<br/>(CM13),<br/>Abou Dhabi</b> | <b>Étape clé de la FID</b><br>Publication de la Déclaration ministérielle conjointe sur la FID qui marque la finalisation de l'Accord FID et le rend public, et demande d'incorporation de l'Accord FID dans l'Annexe 4 de l'Accord de Marrakech. |
| <b>Mars 2026<br/>(CM14),<br/>Yaoundé</b>       | <b>Prochaine étape clé de l'IFD</b><br>Demande d'intégration de l'Accord IFD à l'Annexe 4 de l'Accord de Marrakech                                                                                                                                |

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur l'Initiative FID, y compris la liste actualisée des Membres participants, veuillez consulter le portail de l'OMC sur la FID: [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/invfac\\_f/invfac\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/invfac_f/invfac_f.htm).

FID afin d'aider les pays en développement et les PMA Membres à mettre en œuvre l'Accord et à en tirer pleinement parti.

### Avantages potentiels d'un accord sur la facilitation de l'investissement à l'OMC

Dans le cadre de l'OMC, le concept de facilitation de l'investissement désigne la mise en place d'un **climat des affaires plus transparent, plus efficace et plus favorable à l'investissement** – simplifiant, pour les investisseurs, l'investissement en soi, l'exercice de leurs activités courantes et l'élargissement de leurs investissements existants (approche de l'ensemble du cycle de vie des investissements) et permettant aux gouvernements d'accueil et d'origine de coopérer de façon mutuellement avantageuse pour non seulement accroître les investissements, mais aussi les rendre plus durables. L'idée principale de l'Initiative FID n'est **pas de changer les politiques d'investissement des Membres sur le fond** mais de rendre ces politiques plus transparentes, et de simplifier et rendre plus efficaces les procédures administratives liées aux investissements – là où, d'après de nombreuses études, les investisseurs et les entreprises veulent le plus voir la mise en place de réformes en matière d'investissement.

Le [Global Investment Competitiveness Survey du Groupe de la Banque mondiale](#) de 2018 a montré que 82% des investisseurs interrogés considéraient la transparence et la prévisibilité dans la conduite des organismes publics comme un facteur important ou essentiel dans le climat de l'investissement pour choisir un lieu d'investissement. De même, une enquête, réalisée auprès des investisseurs par l'ITC et l'Institut allemand de développement et de durabilité (IDOS) en Amérique latine et dans les Caraïbes, a conclu que les mesures de transparence, les guichets uniques permettant aux investisseurs de gérer les procédures administratives et les services d'administration en ligne étaient considérés comme "très importants" par les investisseurs. [Investment for Investors – A toolkit for policymakers \(2022\)](#).

L'accent mis sur la facilitation de l'investissement va de pair avec la prise de conscience que, dans l'économie mondiale intégrée d'aujourd'hui, l'intensification des flux d'investissement, comme des flux commerciaux, dépend essentiellement de la simplification, de l'accélération et de la coordination des processus, et *non* principalement de la libéralisation des politiques. En alignant les politiques de facilitation sur des repères mondiaux, les mesures de facilitation de l'investissement peuvent aider les économies à attirer, retenir et intensifier les investissements, ce qui est fondamental pour qu'elles diversifient et accroissent leurs capacités de production et leurs exportations, promeuvent la croissance économique, renforcent leurs infrastructures essentielles et deviennent plus résilientes – en particulier dans le contexte actuel de resserrement des conditions de financement et de faible croissance. Les séquelles de la pandémie, conjuguées à la hausse de l'inflation, aux prix élevés des denrées alimentaires et de l'énergie et à la pression de la dette, ont encore accru le déficit d'investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durables (ODD) à l'horizon 2030 dans les pays en développement, qui a atteint 4 000 milliards de \$ par an, contre 2 500 milliards de \$ en 2015.<sup>2</sup>

Les Accords de l'OMC, en particulier l'AGCS, contiennent déjà des obligations pouvant faciliter les investissements. L'OMC facilite aussi le commerce mondial à travers l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). L'Accord FID pourrait compléter et renforcer les efforts existants des Membres pour faciliter l'investissement:

- ❖ **En créant des repères mondiaux clairs et cohérents pour la facilitation de l'investissement**, permettant ainsi de garantir que des normes (minimales) communes soient appliquées dans les différentes économies, de réduire l'incertitude réglementaire, de minimiser les coûts des transactions et de faciliter l'investissement pour les investisseurs.
- ❖ **En ancrant les réformes nationales de facilitation de l'investissement dans des engagements internationaux communs**, permettant ainsi de réduire l'incertitude politique, de renforcer les efforts de réforme des Membres et d'envoyer un signal positif aux investisseurs.
- ❖ **En fournissant un forum mondial pour promouvoir les meilleures pratiques dans la facilitation de l'investissement**, renforçant ainsi la coopération transfrontières en matière de réglementation et améliorant les échanges d'informations.
- ❖ **En reliant les réformes mondiales en matière de facilitation de l'investissement à la capacité des Membres à les mettre en œuvre, permettant ainsi aux pays en développement et aux pays les moins avancés Membres de bénéficier de l'assistance technique et du soutien au renforcement des capacités dont ils ont besoin pour mettre en œuvre l'Accord FID et en tirer parti.**

Une étude analysant les incidences économiques d'un accord sur la FID dans le cadre de l'OMC montre de façon empirique les gains associés à la suppression des obstacles à l'investissement (par exemple publication des informations et procédures affectant l'investissement; points focaux donnant des orientations sur la législation correspondante, les processus et les organismes responsables). **D'après cette étude, les gains attendus en termes de bien-être au niveau mondial vont de 0,56% à 1,74% suivant la portée de l'accord potentiel** – Edward J. Balistreri et Zoryana Oleksyuk, 'Economic impacts of investment facilitation', Center for Agricultural and rural Development, Iowa State University, février 2021, disponible sur le site Web du [Deutsches Institut für Entwicklungspolitik \(IDOS\)/Institut allemand de développement](#)

Soulignant le rôle important de l'investissement et du commerce pour une croissance économique inclusive et la réduction de la pauvreté, l'Accord aidera à attirer des investissements non seulement plus nombreux, mais **de**

<sup>2</sup> Voir le [World Investment Report 2023 \(unctad.org\)](#), page 30.

**meilleure qualité et à plus long terme, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable.**

Les réformes en matière de facilitation de l'investissement sont intrinsèquement non discriminatoires et bénéficient à tous les investisseurs – étrangers ou nationaux.

### **Vue d'ensemble de l'Accord FID**

En novembre 2023, après avoir achevé l'examen juridique du texte, les co-coordonnateurs ont distribué à tous les Membres de l'OMC le texte de l'Accord FID. Celui-ci rend compte des résultats des négociations fondées sur des textes entre les participants à l'Initiative FID. Le tableau adjacent donne une vue d'ensemble des disciplines contenues dans l'Accord. L'Accord FID est établi en tant qu'accord plurilatéral: tous les Membres ont la possibilité d'y adhérer et il est uniquement contraignant pour les Membres participants.

L'Accord FID porte sur l'investissement étranger direct (IED) et s'applique à l'IED dans tous les secteurs économiques. Comme les participants l'ont clairement dit dès le lancement de l'Initiative, l'Accord FID **exclut explicitement l'accès aux marchés, la protection des investissements et le règlement des différends entre investisseurs et États**. Les marchés publics et certaines subventions sont également exclus du champ de l'Accord.

L'Accord FID inclut également ce qu'on appelle une "disposition pare-feu" visant à isoler des accords internationaux d'investissement (AII) et à empêcher des effets de contagion de l'Accord FID sur les AII, et inversement.

Les principaux piliers de l'Accord FID sont ses sections sur la transparence des mesures concernant les investissements; la simplification et l'accélération des procédures d'autorisation liées à l'investissement; le renforcement de la coopération internationale, le partage d'informations et l'échange des meilleures pratiques; et l'investissement durable.

Dans cette dernière section, les Membres de l'OMC participants ont inclus des dispositions encourageant l'adoption de principes et de normes en matière de conduite responsable des entreprises par les investisseurs et les entreprises, ainsi que l'adoption par les Membres de mesures de lutte contre la corruption.

#### **En résumé**

L'objectif de l'Accord FID dans le cadre de l'OMC est d'améliorer le climat de l'investissement et de promouvoir la coopération internationale afin de faciliter les flux d'investissement étranger direct entre Membres de l'OMC, en particulier vers les pays en développement et les pays les moins avancés Membres, dans le but d'encourager le développement durable.

L'objectif est d'aider les Membres à attirer des investissements non seulement plus nombreux, mais aussi de meilleure qualité qui contribuent au développement durable.

Le traitement spécial et différencié, y compris l'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités, pour les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) Membres est un autre élément essentiel de l'Accord FID.

### **Principales disciplines de l'Accord FID**

#### **Préambule**

#### **Section I: Portée et principes généraux**

- Objectifs; champ d'application; exclusion de l'accès aux marchés, de la protection des investissements et du règlement des différends entre investisseurs et États; définitions
- Disposition "pare-feu" (visant à isoler l'Accord des accords internationaux d'investissement)
- Disposition relative au traitement de la nation la plus favorisée (NPF)

#### **Section II: Transparence des mesures concernant les investissements**

- Publication des mesures et des informations pertinentes (y compris publication en ligne)
- Publication des mesures proposées/projets de mesures et possibilité de formuler des observations sur les mesures proposées
- Portail d'information unique
- Notification à l'OMC
- Publication des prescriptions et procédures concernant l'admission/le séjour temporaire des personnes physiques aux fins de la réalisation d'activités d'investissement

#### **Section III: Simplification et accélération des procédures administratives**

- Principes généraux régissant les procédures d'autorisation
- Procédures d'autorisation des investissements: traitement des demandes, acceptation de copies authentifiées; frais d'autorisation; présentation des demandes en ligne
- Indépendance des autorités compétentes.
- Recours ou révision

#### **Section IV: Points focaux, cohérence de la réglementation intérieure et coopération transfrontières**

- Points focaux pour aider les investisseurs et les personnes cherchant à investir
- Promotion de la cohérence de la réglementation intérieure
- Base de données sur les fournisseurs nationaux
- Programmes de développement des fournisseurs
- Coopération transfrontières pour la facilitation de l'investissement

#### **Section V: Traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) Membres**

- Principes généraux du traitement spécial et différencié (TSD)
- Notification des dates de mise en œuvre sur la base de la catégorisation des dispositions
- Assistance technique et renforcement des capacités

#### **Section VI: Investissement durable**

- Conduite responsable des entreprises
- Mesures contre la corruption

#### **Section VII: Dispositions institutionnelles et dispositions finales**

- Comité FID de l'OMC
- Exceptions
- Règlement des différends
- Dispositions finales

## Un accord en faveur du développement

Dès le départ, la facilitation d'une participation accrue des pays en développement et des pays les moins avancés Membres aux flux d'investissements mondiaux a constitué un objectif central de l'Accord FID.

- ❖ L'Accord FID comprend une **section spécifique sur le "traitement spécial et différencié"** (TSD), sur le modèle de celle figurant dans l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Il prévoit que l'étendue et le moment de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord FID seront liés aux capacités de mise en œuvre des pays en développement et des pays les moins avancés Membres. Dans les cas où un Membre continuera de ne pas avoir la capacité nécessaire, la mise en œuvre des dispositions concernées ne sera pas exigée jusqu'à ce que cette capacité de mise en œuvre ait été acquise. En outre, les PMA ne seront tenus de contracter des engagements que dans la mesure compatible avec leurs besoins individuels en matière de développement et financiers et avec leurs capacités administratives et institutionnelles. La section sur le TSD prévoit que les pays en développement et les PMA Membres seront autorisés à désigner les dispositions de l'Accord FID comme relevant de l'une des trois catégories (A, B, C) et, ce faisant, à demander un délai additionnel et, le cas échéant, la fourniture d'une assistance technique et au renforcement des capacités (ATRC) pour la mise en œuvre des dispositions. De même, comme dans l'AFE, cette section inclut d'autres flexibilités comme un "mécanisme d'avertissement rapide" et la possibilité d'un transfert entre les catégories B et C.
- ❖ Sur la base des dispositions détaillées de l'accord FID relatives au traitement spécial et différencié, les participants ont souligné **l'importance des "évaluations des besoins" en matière de facilitation de l'investissement** pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés Membres qui le demandent à autoévaluer leurs besoins et priorités concernant chacune des dispositions de fond de l'Accord FID et leur permettre de mettre en œuvre l'Accord de manière effective. En particulier, les évaluations des besoins aideront les pays en développement et les PMA Membres à identifier d'éventuelles lacunes en matière de mise en œuvre, à évaluer leurs besoins en matière d'assistance technique et de soutien au renforcement des capacités, et à classer les dispositions de l'Accord dans les catégories A, B ou C. À cette fin, le Secrétariat de l'OMC, en coopération avec sept organisations internationales partenaires<sup>3</sup>, et en s'appuyant sur la vaste expérience acquise avec le Guide d'auto-évaluation sur l'AFE, a élaboré un **Guide d'auto-évaluation en matière de facilitation de l'investissement**. L'objectif de ce guide est d'avoir une base et une méthode commune pour effectuer l'évaluation des besoins en matière de FID dans les pays en développement et PMA Membres qui le demandent.

De nombreux pays en développement et pays les moins avancés mettent déjà en œuvre ou élaborent des réformes pour la facilitation de l'investissement national en vue d'encourager l'IED entrant. Selon la [CNUCED](#), les progrès se sont concentrés sur la mise à disposition des informations, la transparence de la réglementation et la simplification des procédures administratives pour les investisseurs grâce à des portails d'information numériques et à des guichets uniques. Depuis 2016, le nombre de pays dotés de portails d'information numériques est passé de 130 à 169 (<https://ger.co/>).

<sup>3</sup> Centre du commerce international (ITC); Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA); Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Forum économique mondial (WEF); Groupe de la Banque mondiale; Banque interaméricaine de développement (BID); et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).